L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI, (MATIN,) 8 DÉCEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 8 décembre.

Hier soir, entre six et sept heures, pendant l'orage qui est venu fondre sur la ville, un accident déplorable a eu lieu dans le port: la force du vent ayant fait rompre au navire *Bolivar* les deux cables qui le retenaient, il a dérivé sur les pirogues de caboteurs amarrées près de là, et les a écrasées contre le rivage; cet accident, quelque malheureux qu'il soit, n'est rien en comparaison de celui que nous avons encore à faire connaître: trois hommes ont perdu la vie en essayant d'arrêter le navire ou de sauver les pirogues.

—Nous avons les journaux de New-York jusqu'à la date du 18 dernier; ils confirment l'arrivée du paquebot *Formosa* du Havre, annoncée précédemment par le *Kentucky*. Par cette occasion on a reçu les feuilles de Paris du 19 octobre. Le paquebot *New-York*, venant de Liverpool également arrivé, a apporté les journaux de cette dernière ville du 16. Il paraît que la nouvelle d'un soulèvement du peuple à Paris n'a été apprise par le capitaine du *Formosa* qu'au moment de son départ du Havre, par des lettres particulières; il n'y a aucun détail sur cet événement. Du reste, nous voyons par les journaux que nous avons sous les yeux, que le 16 il y eut un mouvement dans Paris, occasionné par la nouvelle du transfert projeté des ex-ministres, de la prison de Vincennes au Petit-Luxembourg. Le peuple s'ameuta autour du Palais-Royal et ailleurs, chantant la *Marseillaise* et demandant la mort de Polignac et de ses collègues. Nous nous bornerons à donner la traduction de ces nouvelles, qui sont assez intéressantes par elles-mêmes.

—Nous avons reçu aussi par le courrier des journaux du Havre jusqu'au 19 octobre, veille du départ du *Formosa*, par lequel ils ont été apportés. Nous en donnons quelques extraits. Il paraît que les affaires vont extrêmement mal en France; le commerce a éprouvé des pertes considérables. A l'appui d'un extrait de lettre du Havre qu'on trouvera dans notre feuille de ce jour, nous voyons dans les journaux américains que plusieurs maisons françaises de Paris et d'autres villes importantes ont failli; entr'autres, la riche maison Balguerie Junior, de Bordeaux, a suspendu ses paiemens, ainsi que la banque anglaise de MM. Daly & co. de Paris.

—On nous communique l'extrait suivant d'une lettre du Hâvre en date du 20 octobre, reçue par une maison de commerce de cette ville; cette lettre est intéressante à la fois pour les négocians et les politiques.

HAVRE, 20 octobre.

"Nous avons continuation de mauvaises affaires. Les faillites éclatent en notre ville, à Paris et à Bordeaux, et nombre de maisons sont vivement touchées. D'après cela nous vous engageons à être très circonspects dans vos expéditions. Cette crise financière suspend les affaires commerciales; aussi, depuis notre dernière, on n'a presque rien fait. Les fileurs vont au jour le jour et n'achètent que le stricte nécessaire. Cet état de chose durera encore quelque temps, parceque depuis les ordonnances de la fin de juillet, il n'y a pas de circulation.

"L'inquiétude manifestée sur l'issue du procès des ministres s'augmente à Paris; hier, de nombreux rassemblemens se sont portés sur Vincennes, demandant l'entrée du chateau au général Daumenil qui en est le gouverneur; celui-ci a répondu que s'ils y pénétraient, il les ferait sauter avec lui et les ministres. Si le gouvernement avait un peu de cette énergie, tout serait bientôt tranquille.

"La politique extérieure s'améliore, notre gouvernement est reconnu par la Russie, et les affaires de la Belgique ont des dispositions à s'arranger. Mais il existe toujours à Paris une fermentation d'esprit causée par la crainte de l'acquittement des ministres arrêtés, qui répand une inquiétude et une défiance nuisibles à la reprise des transactions commerciales. Les faillites éclatées et leurs suites possibles ont aussi une part d'influence, bien peu propre à cette reprise. Delà, découragement chez nos détenteurs, et altération dans nos prix; nous pouvons coter depuis notre dernière du 14 courant, 2 à 3 centimes de baisse sur les cotons."

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 16 octobre.

Hier, à cinq heures de l'après midi, une dépêche télégraphique a annoncé que l'empereur Nicolas avait formellement reconnu le nouveau gouvernement français, et le roi Louis-Philippe. La plupart des gouvernemens étrangers ont accrédité leurs ambassadeurs près de lui ou ont formellement reconnu Louis-Philippe comme roi. Aucun ministre près de notre cour n'a été changé.

PARIS, 17 octobre.

Le roi a remis la peine de trois mois d'emprisonnement et l'amende, prononcées le 3 du courant par le tribunal de police correctionnelle, contre MM. Hubert et Thierry président et trésorier de la société des *Amis du Peuple*.

—La gazette officielle de Stockholm du 25 dernier annonce, que le prince de la Moscoua et le duc d'Elchingen, le premier capitaine et le second lieutenant au service de la Suède, ont obtenu leur démission.

—La nouvelle se répandit samedi (16) que les ex-ministres seraient transférés durant la nuit au Petit-Luxembourg, et 2400 hommes pris dans les différentes légions de la garde nationale, avaient reçu ordre de se tenir prêts pour ce service. Le fait est, que les ministres sont encore à Vincennes et qu'il s'écoulera plusieurs jours avant qu'ils puissent être conduits dans leur nouvelle prison. Les corps-de-garde et les écuries pour les piquets de garde nationale à cheval ne sont pas encore terminés. Le dehors des palissades est couvert de placards, dans lesquels on demande la mort de Polignac et de ses collègues, et en plusieurs endroits on a écrit, à la craie, sur les murs: *Mort aux ex-ministres!*

Samedi vers onze heures du soir, un corps très-nombreux d'ouvriers de divers états, traversa le Palais-Royal, aux cris de *Justice! Justice! Vive le roi! Mort à Polignac!* Ils marchaient [illegible] pelotons de dix ou douze [illegible] précédés d'un drapeau tricolore [illegible] quelque tumulte dans la garde nationale de service au Palais, et un grand nombre de personnes furent attirées aux balcons par la curiosité. On apprit de ces gens qu'ils venaient du faubourg St. Marceau, et qu'ils avaient pris leur drapeau au passage du Grand-Cerf; ils n'ont pas cessé de chanter la Marseillaise. On a su aussi que le peuple des autres quartiers de la capitale avait été ouvertement invité à s'assembler pour demander la condamnation des ex-ministres.

—Le comité de 18 membres de la chambre des députés nommé, sur motion de M. le général Mathieu Dumas, pour procéder à l'examen des deux projets de loi relatifs aux gardes nationales mobiles et stationnaires, a déjà commencé ses travaux. Il a nommé pour son président le gén. Dumas, et pour son secrétaire M. Charles Dupin. On pense que la chambre s'occupera avant tout de ces importantes mesures, à la reprise de ses travaux.

—Un comité a été nommé pour aider le ministre des finances dans la distribution des 30 millions qui sont mis à sa disposition, pour venir au secours du commerce et de l'industrie. Les membres de ce comité sont MM. Mollien, président; Maillard, conseiller d'état; Gameron, Sanson, Davillier et Cottier.

—La *Gazette d'Augsbourg* contient une lettre de Francfort du 9 courant, qui parle d'une circulaire qui aurait été adressée par une grande puissance du Nord à tous ses ministres près des cours étrangères. Cette note est, dit-on, relative aux affaires des Pays-Bas, et contient la déclaration que la dite puissance est fermement résolue à maintenir, du moins en ce qu'il a d'essentiel, le traité de Londres de 1815, relatif au royaume des Pays-Bas.

—On lit dans le *Courrier-Français*:

Le bruit courait hier que le prince d'Orange marchait sur Bruxelles avec une armée de 20 mille hommes. Cette nouvelle n'est pas probable. Le prince d'Orange qui compte sur l'avenir dont il attend quelque chance favorable, ne se compromettrait pas par une telle imprudence. Les Hollandais ne peuvent plus remettre les pieds sur une terre qu'ils ont teinte de sang. Si le prince avait eu plus de générosité et de clairvoyance, il aurait renvoyé l'armée hollandaise au delà du Scheldt, et rallié autour de lui tous les soldats belges. Avec ce cortège inoffensif il aurait attendu le résultat des décisions du congrès national. Un tel procédé aurait fait naître la confiance et applani les obstacles. Les Belges sont comme les Français, aisément entraînés par ce qui est noble et généreux. Mais de ce que le prince d'Orange n'a pas eu cette impulsion de magnanimité; il ne faut pas inférer qu'il a eu l'idée de commettre un acte de folie qui mettrait encore les Hollandais aux prises avec les habitants de Bruxelles.

PARIS, 18 octobre.

Le *Moniteur* de ce matin contient un long rapport de M. de Broglie, comme ministre de l'instruction publique et des cultes, suivi d'une ordonnance du roi qui institue des comités d'instruction primaire dans les arrondissemens et les sous-préfectures; ils seront composés de sept membres au moins, et douze au plus; les juges de paix, et le recteur du canton en feront partie; les autres membres seront choisis par les notables du canton et le recteur de l'académie, de concert avec le préfet du département, et soumis à l'approbation du grand-maître de l'Université. Cette ordonnance est accompagnée d'une autre qui nomme 24 juges de paix.

—Le ministre de la guerre a nommé un comité pour préparer les modifications à faire aux lois du 10 mars 1818 et du 9 juin 1824, relatives au recrutement de l'armée.

—Les ministres ont arrêté que leurs émolumens annuels ne s'élèvaient pas audessus de 80 mille francs.

—L'emprunt de cinq millions de piastres contracté par M. Calvo, banquier, au nom du général Torrijos, vient d'être ratifié par le colonel Pinto, agent autorisé.

(Journal du Commerce.)

—Le prince de Schwartzenberg, officier au service de l'Autriche, et qui a fait la campagne d'Alger comme volontaire, vient d'arriver à Paris.

—Lord Palmerston est arrivé à Dieppe le 13 du courant, se rendant à Paris.

—Le *Journal du Nord* contient ce qui suit: Le gouvernement français a déclaré qu'il observera la plus stricte neutralité dans les affaires de la Belgique, et qu'il ne s'en mêlera ni directement ni indirectement. A cet effet, des ordres ont été donnés à toutes les autorités des frontières pour prévenir toute infraction à cette déclaration, et en conséquence un détachement de gendarmes a été mis sous les ordres de l'officier qui commande Valenciennes, non seulement pour y maintenir l'ordre, mais pour empêcher les Français de passer en Belgique. Également des ordres sévères ont été donnés pour rechercher avec soin les armes destinées à cet effet, et déjà on en a saisi quatre caisses à Douchy et neuf à Valenciennes.

—Le *Temps* de ce matin contient une *lettre parisienne* dont voici un extrait:—On dit que les réfugiés de Lulworth ont envoyé à Paris un projet de manifeste, pour qu'il soit corrigé par les académiciens auxquels étaient généralement soumises les productions de la cour. Dans ce manifeste l'ex-roi, dit-on, renouvelle son abdication formelle et celle de son fils, mais il insiste sur les droits de son petit fils, et en appelle à tous les amis de sa race, qu'il invite à se soumettre au cours des événemens, à garder leurs places et leur foi, et à prêter le serment qu'on leur impose. On nomme les écrivains chargés d'amender et de publier ce document. Nous ne saurions croire, cependant, qu'ils aient accepté une charge également ingrate et dangereuse.

IMPORTANT.—On dit que les personnes chargées de la surveillance du Luxembourg pendant tout le temps que durera le procès des ex ministres, sont autorisées à déclarer que le gouvernement n'a pas l'intention de répondre pour le présent au vœu exprimé par la chambre des députés, et que d'ici à deux ans il ne sera fait à la législature aucune proposition concernant l'abolition de la peine de mort.

—Un individu, en apparence des dernières classes du peuple, a été arrêté ce matin un peu après 11 heures, dans les jardins du Palais Royal, par un piquet de la garde nationale, pour avoir déployé un drapeau tricolore sur lequel était écrit: *Mort aux ex-ministres déclarés par le peuple.* Il était suivi d'un certain nombre d'enfants en haillons. Il n'a fait aucune résistance, et les gardes nationaux ont été applaudis à plusieurs reprises par la foule assemblée dans les jardins et la cour du Palais.

—Nous apprenons d'Auxerre, par des lettres du 15 courant, que le lundi précédent de nouveaux troubles avaient eu lieu. La populace s'efforça d'abord de s'emparer des portes de la ville, pour empêcher les ouvriers d'en sortir, et les forcer à se réunir à elle. La garde nationale prit les armes et fit échouer cette tentative; mais obligée de se partager en plusieurs détachemens pour garder les portes, il ne put rester assez de monde dans l'intérieur de la ville pour empêcher la multitude de s'assembler et de se rendre au marché au blé, où elle força les marchands à vendre à 8 f. le grain qui la veille en valait 11. De là, la populace se rendit dans plusieurs maisons particulières où elle commit du dégât. Le soir, la ville était dans un état très alarmant, par suite du désordre sans frein qui y régnait. Le mardi, plusieurs autres maisons particulières furent envahies, mais heureusement ayant appris à Sens, Villeneuve-le-Roi, Joigny et Basson ce qui se passait à Auxerre, 300 gardes nationaux de ces endroits furent mis en mouvement sous l'autorité du préfet; ils arrivèrent jeudi, et formant avec la garde nationale et les pompiers de la ville un corps de 600 hommes, auquel on ajouta 50 gendarmes, ils parvinrent à rétablir la tranquillité. Dans la nuit, douze des principaux perturbateurs furent arrêtés et conduits de suite hors du département.

—Le colonel Valdès, qui était à Bayonne, est entré en Espagne avec un détachement de 800 hommes; on dit qu'il a été bien accueilli par les habitants. Il a de suite adressé une proclamation aux troupes espagnoles. Il paraît que c'est l'ordre de faire interner les émigrés rassemblés sur la frontière de France, qui a donné lieu à ce mouvement. Il est probable que tous les réfugiés qui se trouvent sur la ligne des Pyrénées vont entrer en Espagne, et que dans peu de jours nous recevrons de la péninsule des nouvelles importantes.

FRONTIÈRES D'ESPAGNE, 5 octobre.

Le succès tant attendu de la régénération espagnole commence maintenant seulement, a présenter un degré de probabilité dans ses résultats, que n'offrait pas jusqu'ici l'état contradictoire où se trouvaient naguère quelques-uns des nouveaux coryphées de cette révolution. Constamment étrangers aux vues et aux dispositions du général Mina, le colonel Valdès, aidé de quelques officiers entraînés par lui, tentait d'agir dans un sens divers et s'isolait de ce général. La fermeté de celui-ci, la faiblesse des moyens des autres l'emportèrent sur toutes ces petites susceptibilités, et l'égoïste de Tarifa n'a pu demeurer plus long-tems hors du giron de l'influence de Mina. Une réunion de tous les officiers existans à Bayonne a eu lieu avant-hier chez un de ces militaires.

Mina s'y est fait voir à eux pour la première fois; ses discours et sa présence dissipèrent toutes les craintes, bannirent toutes les hésitations: Mina fut proclamé le chef et le centre des opérations; Pastor, Champalangara et Valdès reconnurent cette primauté. Désormais plus de crainte sur l'issue de l'entreprise formée par des braves, dirigés par le général Mina.

Plusieurs détachemens de réfugiés continuent à arriver à Bayonne; Lopez-Banos s'y trouve aussi, de même que plusieurs autres officiers de distinction. Une proclamation très-sage de Mina circule imprimée depuis hier. D'après cet écrit, l'entrée des Espagnols dans leur pays devra s'effectuer incessamment.

Les généraux espagnols Butron et d'Espinosa sont au nombre des réfugiés arrivés à Bayonne.

Des lettres de Madrid, en date du 4 de ce mois, annoncent que Ferdinand se dispose à faire une tournée dans la Vieille-Castille, et qu'il étendra son voyage jusqu'aux frontières de Portugal; ce projet expliquerait le motif de l'agglomération d'une grande portion de troupes dans la Vieille-Castille.

La persécution contre les Français a commencé déjà en Espagne. Entre autres citoyens de nos compatriotes qui en ont essuyé les premières fureurs, on peut citer M. Lacabane, propriétaire à Oleron, récemment arrivé de Madrid, et qui n'a échappé aux brutalités de la populace espagnole qu'en fuyant ce pays. Arrivé dans un village non loin de Burgos, M. Lacabane, accompagné de son épouse, y fut assailli par le peuple, qui le poursuivit aux cris de *Mort aux Français!* et lui tira des coups de fusil. Il a pu cependant arriver en France, mais il a entendu en route plusieurs rapports d'autres attentats commis par les habitans des provinces sur des Français. M. Lacabane, homme de probité, fit la déclaration aux autorités, en arrivant à Bayonne, de tous les faits ci-dessus rapportés.

L'ambassadeur de Sardaigne, près la cour de Madrid, est arrivé hier à Bayonne, venant d'Italie: il part demain pour l'Espagne.

PARIS, 18 octobre.

Il paraît que la Chambre des Pairs doit, à la suite d'un comité secret, demander au roi de la transférer dans une ville forte, où elle sera plus en sûreté qu'à Paris, pour s'occuper du procès des ministres. Cette demande est incroyable; elle serait encore plus impolitique que la démarche de la Chambre des Députés, tout difficile que cela soit.

Il sera demain ou après annoncé officiellement que toute mesure relative à l'objet de l'adresse de la Chambre des Députés sera ajournée à deux ans.

—M. de Bourmont est arrivé à Madrid. Des lettres du 7 octobre annoncent qu'il est nommé général en chef des troupes espagnoles réunies à la frontière de France. Cette nomination n'a rien que de vraisemblable, dit un correspondant, si l'on considère que déjà la Catalogne et les provinces basques ont pour capitaines généraux deux émigrés français. Ces deux capitaines généraux sont MM. Fournas et d'Espagne.

PARIS, 15 octobre.

La commission d'instruction de la cour des pairs a commencé ses opérations. Un mandat d'amener a été décerné contre le nommé Berrie, détenu à Toulouse, à l'effet de l'entendre sur les révélations par lui énoncées dans une lettre publiée par plusieurs journaux. Hier, plusieurs témoins ont été entendus; d'autres sont assignés pour samedi.

SAXE.

DRESDE, 5 octobre.

Nous sommes inondés de pamphlets et de caricature sur la police qui a été renversée.

Les troubles qui ont de nouveau eu lieu hier dans cette capitale ont profondément affligé tous les habitans bien intentionnés.

Néanmoins ils ont acquis la conviction satisfaisante que vu la composition actuelle et la fidélité de notre garde communale, on n'a plus à craindre que l'ordre public éprouve des atteintes sérieuses. Le gouverneur, M. le lieutenant-général de Gablentz, fit battre la générale et rassembler cette garde, dont l'énergique activité arrêta aussitôt les criminelles tentatives.

Il ne fut pas nécessaire de faire agir la force militaire, qui était sur pied et armée chargées. Le petit nombre de séditieux n'était composé que de compagnons de métier, ivres pour la plupart; on en arrêta une vingtaine, qui furent transportés de suite à la forteresse de Koenigstein.

Il a été nommé une commission particulière pour procéder de suite aux enquêtes contre le individus détenus pour cause d'insurrection à Koenigstein, Zwikau et autres lieux, et pour décerner et faire exécuter, par le moyen d'une procédure prompte, les peines portées par les lois pour les cas dont il s'agit présentement.

PAYS-BAS.

GAND, 15 octobre.

Un ordre du jour de M. de Pontécoulant, commandant la légion belge, en rappelant que dans les perquisitions faites par les volontaires, pour la recherche des objets appartenants aux Hollandais armés, plusieurs d'entr'eux n'aient pas apporté assez de mesure et de justice, défend à ceux-ci de faire aucune recherche de cette nature sans un ordre exprès du gouvernement.

Un second ordre du jour du même commandant, invite à s'adresser à lui les personnes qui auraient des plaintes à former contre des volontaire sortis de la ville sans autorisation, et qui auraient commis des déprédations dans les campagnes.

M. de Pontécoulant a adressé à M. le bourgmestre, une lettre par laquelle il lui propose de nommer sur-le-champ une commission qui constaterait la validité des prises faites sur les Hollandais.

—Nous apprenons qu'une tentative a été commise la nuit dernière sur la vie de M. le baron Louis Coppens, commissaire du gouvernement provisoire. Nous croyons qu'un rapport a été adressé à Bruxelles, sur cette affaire. Nous aurons sans doute demain des détails plus précis à publier. *(J. de Flandres.)*

—Des armateurs d'Ostende et de Nieuport ont demandé au gouvernement provisoire des lettres de marque pour courir sus à la marine Hollandaise, aussi long-temps que les Hollandais n'auront pas reconnu notre indépendance.

ANVERS, 4 octobre.

Le prince d'Orange s'est rendu aujourd'hui à bord du ponton la *Delphine*, où sont détenus les prisonniers. Il s'est assuré de leur état, en a fait mettre quatre en liberté, et leur a donné des secours. Il paraît certain que les autres ne tarderont pas à obtenir la même faveur.

Le prince Frédéric part aujourd'hui définitivement pour La Haye.

Tous les députés des provinces méridionales ont été individuellement invités à se rendre à Anvers, par le prince d'Orange.

(Journal d'Anvers.)

—Le prince d'Orange a décidé que la décision du conseiller-d'état, administrateur des postes, n'aurait pas d'effet à l'égard des provinces méridionales, et que toutes les communications seraient libres.—*(J. du Comm. d'Anvers.)*

BRUXELLES, 12 octobre.

Comme on perfectionne tout maintenant; on a composé à Bruxelles des *barricades mobiles*; on les enlève le jour pour faciliter les communications et on les remet le soir crainte de surprise; l'inventeur de ces barricades fait des envois à l'étranger, avis aux amateurs. Au reste, l'ordre se rétablit partout; grâces au prince Frédéric, les ouvriers en bâtimens ne manquent pas d'ouvrage; une commission composée de notaires et d'architectes fait un relevé exact de tous les dégats commis par les troupes et le feu des hollandais; on dresse l'inventaire général des pertes de chacun, afin de les faire payer par le roi Guillaume: à cet effet, on fait une saisie arrêt sur tous ses biens meubles et immeubles dans la Belgique, sur toutes les actions et parts qu'il possède dans les usines et entreprises commerciales du pays; quand tout sera bien soldé, on lui renverra ce qui pourra lui revenir, parce que, disent les bruxellois, nous ne voulons rien avoir de lui.

SUISSE.

GENÈVE, 14 octobre.

Des rassemblemens se sont formés dernièrement à Annecy: des cris de *vive la liberté!* ont été proférés; des troupes survenues ont dissipé le rassemblement, et ont saisi sept ou huit jeunes gens, qui ont été conduits enchaînés à Chambéry. La garnison d'Annecy est actuellement de 600 hommes, et on y attend encore deux escadrons de cavalerie.

COMMERCIAL.

Marché du Havre du 19 Octobre 1830.

COTON.—Les ventes des derniers dix jours s'élèvent à 2867 balles, savoir; 1500 Nouvelle-Orléans de 86 à 93 et 800 Upland, &c. de 86 à 93.

Les affaires continuent à être très calmes, et tes inquiétudes du commerce ne sont nullement diminuées, plusieurs autres faillites ont été déclarées dans notre ville, à Paris et à Bordeaux, et la confiance en a été très ébranlée. Les ventes de coton ont été peu considérables aux prix antérieurs, et quoiqu'il n'y ait pas eu d'importations, nos existences n'ont éprouvé que peu de diminution. On les calcule en ce moment à 60,090 balles.

Liverpool, 16 octobre 1830

Les ventes de coton pendant la semaine, y compris celles faites è l'encan, s'élèvent à 11250 balles, savoir: 50 Seaisland de 15 à 18*d*; 3790 Upland de 6¼ à 7½; 1270 Orléans de 6¾ à 8½; 2000 Alabama de 6¼ à 7½. Le reste était de divers cotons provenant d'autres pays que les Etats-Unis.

Le marché a été sans activité pendant la semaine; et les Brésil, ainsi que les qualités inférieures d'Amérique, sont à ¼d. plus bas: Les principales ventes d'Upland, et d'Alabama se sont effectuées de 6¾ à 7. La vente publique de Seaisland qui eut lieu hier, attira peu d'acheteurs, et ce qui fut vendu, le fut à une baisse de ½ à ¾d, sur les prix de la vente publique du 3 du passé et de ¼ sur les prix des ventes à l'amiable. Les importations de la semaine, sont de 980 balles; et depuis le 1er. janvier elles s'élèvent à 680,700 contre 604,800, l'année dernière à pareille époque. L'augmentation dans les cotons des Etats-Unis est de 108,000 balles.

MANTANCE, 18 novembre.

Bœuf, prime et mess. $8, 4 réaux, dito Nos. 3 et 2, 4 4 à 7 4; la qualité dite *mess* est en grande demande; beurre salé 14 à 15, dernières ventes effectuées à 15; chandelles de suif 13 4 à 14, en demande; blanc-de-baleine 30 à 31; morue 2 4 à 2 6; farine américaine point et en demande; jambons 13 4 à 14; graisse 14 à 14 4, en baisse, beaucoup sur place; porc, mess, 15 à 15 4; prime, 12 4 à 13, beaucoup.

Exportations—Sucre assorti 3-5èmes blanc et 2-5èmes brut 5 à 9 et 7 1 2 à 11; dito blanc 9 à 12; brut seulement 3 1-2 à 7; muscovado, pas. Café, 1ère. qual. point; 2de. et 3e. 5 à 6 4, raré; celui de la nouvelle récolte commence à paraître; le triage 2 4 à 3 4, rare.

DERNIÈRES DATES:

DE WASHINGTON	Novembre	20
NEW-YORK	"	18
CHARLESTON	"	25
LIVERPOOL	Octobre	16
LONDRES	"	15
HAVRE	"	20
PARIS	"	19
GIBRALTAR	"	2
VERA-CRUZ	Novembre	20

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Charles, Riley, Amsterdam, J W Zacharie & co.
Navire Hellespont, Pratt, Boston, J E Lodge.
Gt. L. Agate, Jenny, Charleston, capt.
Goel. Elizabeth, Forsythe, Pensacole, capt.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, de la mer, ayant conduit en bas les barques Cyrus Butler et Thomas—il a ramené dans ce port la barque Thomas et le navire Brillant, ce dernier s'étant heurté sur la barque Cyrus Butler, a fait des avaries; et la barque Thomas ayant touché sur la barre a fait une voie d'eau—il a aussi amené le brick Trent. Rien de nouveau.

Brick Trent, Barstow, de New-York, à Barstow & Adams, avec un chargement assorti. (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

Navire Gem, Baxter, de New-York, avec un chargement assorti.

Brick Planter, Laverty, en 70 jours de Belfast, avec des marchandises sèches à G Vance; Curell, Kilshaw & co; R Blackwell; Harrison, Brown & co; et à ordre.

Brick Gleaner, Bourne, pour ce pour a été expédié de Charleston le 24 nov.

Bateau-à-vapeur Feliciana, Edgerton, Natchez et Vicksburg, avec un chargement de coton à divers consignataires.

Bateau à vapeur Natchez, Myers, avec 366 balles coton à L Millaudon & co. 124 à A Fisk & co. 128 à W Bullitt, 24 à Reynolds, Byrne & co. 260 à John Linton—42 passagers.

AU DETOUR.

Navire Vesper, Jacques, de Charleston, avec un chargement et des passagers.

MEMORANDA.

En charge à Bordeaux pour ce port, 18 octobre, navire français Zilia.

Le Hancock, Hamor, parti d'ici, est arrivé à Marseille le 12 octobre.

Le South-Carolina, est parti de Marseille pour ce port le 2 octobre.

Le Roque, Seaver, parti d'ici, est arrivé à Marseille le 5 octobre.

Navire Edward, Comerais, devait partir de Philadelphie pour ce port le 25 Nov.; brick Ella, Cole, sous peu.

Le navire paquebot Louisiana, Stoddard, parti d'ici, est arrivé à New-York le 17 novembre.

Expédié à Boston pour ce port, 16 novembre, brick Dorchester, Freeman.

Goëlette Camden, partie d'ici pour Boston, a mis à la voile de Holme's Head le 10 novembre.

La barque Hercules, Longcope, partie d'ici pour New-York, a été vue le 15 nov. à la hauteur des caps de la Virginie.

Une flotte de deux-cent-quarante-sept batimens se dirigeait vers le port de Boston, le 17 du mois dernier. Ces batimens, de toutes classes, étaient détenus en dehors depuis 10 à 12 jours.

NAUFRAGE.—Le navire St. John, parti de New-York pour la Mobile, a rencontré le 21 octobre, lat. 33, 38, long. 75, le brick Patriot, de Portland. Il était démâté et avait un chargement de planches. Il avait été accosté, à ce qu'il paraît, et le feu avait pris à bord. Le Zamor, dont le naufrage a été annoncé, s'est jeté sur le passage de Currituck le 17 novembre.

Le navire français Fulgor, capitaine Florigny, s'est perdu sur la côte de Southampton, (R. I.) dans la soirée du 12 au 13 novembre. L'équipage a été sauvé. Ce bâtiment était parti de Bordeaux le 17 octobre pour New-York, et était chargé de vin et d'amandes.

—D'après une lettre trouvée dans une bouteille, près du port de Banes, isle de Cube, il paraît que le 25 août dernier, le brick français la *Caroline*, capitaine L. B. Laine, s'est perdu sur cette île. Cette lettre est du capitaine; il fait la prière de donner connaissance à sa femme, Caroline Bourmont, résidente au Havre, qu'au moment qu'il écrivait le navire sombrait.

Parmi les passagers arrivés à New-York, de Liverpool, nous trouvons le nom de Mr. J. Mc Millan, de cette ville.

TABAC DES NATCHITOCHES.

LE soussigné offre à vendre à son magasin rue Royale, No. 215, 200 carottes Tabac des Natchitoches, pour clore un compte.
8 déc B. TURPIN.

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier **BALTIC**, capitaine Bradford, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
STETSON & AVERY.
7 déc rue du Camp No. 27

DEMANDE

D'un navire de 250 à 300 tonx. pour l'Europe. S'adresser à
STETSON & AVERY,
4 déc Rue du Camp, No. 27.

POUR BORDEAUX, *(Passage seulement,)*

La barque supérieure et fine voilière, **WYOMING**, capit. Coulon, ayant tout son chargement à bord, partira positivement dimanche prochain. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le poteau No. 76, ou à
3 déc J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER—Le beau brick fin voilier **BALTIC**, capit. Bradford, du port de 200 tonneaux, est maintenant prêt de prendre charge, et ira à la côte pour prendre du sucre. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou bien à
29 nov. STETSON & AVERY.

POUR LES BRASSOS ST. JAGO,
(Devant partir Mardi prochain,)

La belle goël. fine voilière **NANCY**, capitaine Miner, ayant la majeure partie de son chargement engagée, fera voile au jour indiqué. Pour frêt ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins bleus, ou bien à
27 nov J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER,

La goëlette **DART**, capit. Adams; est prête à recevoir un chargement, et est, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa câle, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.
26 nov THOMSON & GRANT.

POUR BALTIMORE—*(Passage seulement)*—Le beau brick fin voilier **AJAX**, capit. R. Benthall, descendra de la côte où il est en chargement, vers le 28 du courant, et fera voile le 30. Il a des logemens convenables. S'adresser à bord, ou bien à
25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LES BRASSES DE ST. YAGO

La goëlette fine voilière **SWAIN**, cap. Green, est maintenant prête à prendre charge et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis à-vis les Magasins Bleus, ou bien à
25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.

Le beau brick neuf **AVIS**, enregistré A. No. 1, double, cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à
25 nov THEO. NICOLET & CO.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 9 DÉCEMBRE 1830,
Pour la rentrée de Mme. ST.-CLAIR, première chanteuse.

LE BARBIER DE SÉVILLE
OU LA PRÉCAUTION INUTILE.
Opéra en quatre actes, d'après Beaumarchais, musique de Rossini, dans lequel Mme. ST. CLAIR jouera le rôle de Rosine.
SUIVI DES
PETITS BRACONNIERS
OU LES ÉCOLIERS EN VACANCES.
Vaudeville en un acte par MM. MERLE et BRAZIER.
Incessamment—LE COMTE ORY, opéra.

STETSON & AVERY, *rue du Camp, No. 27,* ont à vendre, 1000 barillets clous coupés de dimensions assorties par 100 livres; 100 sacs poivre; 50 balles coton 4-4 écru à draps; 10 do. russie écrue; 1 do. do. façon française; 11 do. osnaburgs; 4 do. burlaps, ayant droit au drawback; 36 futailles huile de sperme pure; 70 do. huile de baleine rafinée; 11 caisses blanc de baleine 4 et 5 à la livre; 50 do. savon No. 1; 600 demi do. do.; 2 caisses savon à barbe; 5 do. do. de Windsor; 30 fusilles Corynthe de Xante; 50 caisses fruits au vinaigre par gallon, assortis; 20 barils cramberries fraîches; 120 do. maquereaux No. 3; 15 do. bœuf mess de Boston; vin de Porto de qualité supérieure en caisses; papier à impression et à enveloppe. 8 dec

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.
MERCREDI 8 Décembre 1830.

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée, cavalier $1.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
6 décembre—3

SALLE D'ORLÉANS.

UNE souscription est ouverte pour des BALS de Société qui auront lieu dans la Salle d'Orléans. Les personnes qui desirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser chez Mr. J. Davis, où une liste est déposée, ou à Mr. E. Bertus. 29 nov

LETELLIER, Artiste du Théâtre d'Orléans, ex-pensionnaire du Conservatoire de Paris, élève de Mr. PONCHARD, et son épouse, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont l'intention de consacrer tous les instans dont ils pourront disposer, à donner des LEÇONS DE CHANT aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.

S'adresser rue St. Pierre, entre les rues Bourgogne et Dauphine, chez Mme. Veuve Duranteaux. 3 décembre—4

STETSON & AVERY ont transporté leur magasin de la rue Royale, No. 67, à la rue du Camp, No. 27. 4 déc

M. S. ISRAEL & CO.

Courtiers de navires & marchandises.

NO. 40, rue Toulouse, entre Royale & Chartres. 2 déc—6.

Gabriel Julien,

CONFISEUR DISTILLATEUR.
Rue Condé, No. 30, entre Dumaine et St. Anne.

A l'honneur d'annoncer à tous les habitans de la Nlle.-Orléans, qu'ils trouverout constamment dans son magasin un assortiment complet de liqueurs et sirops, dragées, bonbons de tous genres, fleurs et fruits en sucre, fruits confits crystallisés et à l'eau-de-vie &c. confitures et gelées de toutes sortes, chocolat fin, pâte de guimauve, pastilles pectorales, de gomme estomachique, des jujubes &c. &c. gomme préparée; on trouve chaque jour chez lui de la pâtisserie fraiche de toute espèce, des gâtteaux, nougat blanc et rouge, croquant. Et il se charge des desserts et rafraichissements en ville, il fera pour la campagne et l'étranger les envois qui lui seront demandés, il annonce aussi à ses collègues qui font venir des bonbons de France, qu'il leur vendra les mêmes articles aux même prix et conditions de France. 1er. déc—1m

SIROP DE LIMON ET ESSENCE DE NOIX.—54 douz. Sirop de Limon de qualité supérieure et 7 douz. de Retchup de Noix, en débarquement du brick Navarino, et à vendre par
20 oct STETSON & AVERY.

HUILE DE BALEINE.—40 barriques [illegible] Baleine, à vendre par
2 décembre STETSON & AVERY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu samedi prochain, 11 du courant, à 11 heures, dans les magasins de la douane, 9 pipes, 25 boucauts, 30 tierçons Madère de Pico, ayant droit au drawback. Immédiatement après, il sera vendu dans un magasin rue Bienville, vis-à-vis Mr. Toby, 2 caisses Vin de Bordeaux de qualité supérieure, 12 barils Vin de Runda, en bouteilles; 4 tierçons, 6 pipes, 6 boucauts, 12 demi-pipes Madère de Sicile. Les conditions seront annoncées à la vente. 6 déc

PAR T. MOSSY.

William Gorville contre ses créanciers.

EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la N. Orléans, il sera vendu lundi 10 de janvier 1831, à 10 heures du matin, sur les lieux, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Thomas, les Propriétés suivantes, cédées par W. Gowille à ses créanciers.

Un établissement pour la manufacture de savon et chandelle, consistant en deux chaudières à savon avec ses cuves, trois réservoirs, quatre bailles pour cendres, seize formes pour savon, deux chaudières pour le suif à chandelles, 350 moules à chandelles, trois balances &c.

AUSSI—Une quantité de sel, résine, graisse, cendres, chaux &c. Le tout devant être enlevé dans les dix jours qui suivront l'adjudication.

Conditions: Trois mois de crédit, avec billets approuvés et endossés à la satisfaction du syndic. 7 décembre

VENTES PAR LE MARSHAL.

Madame Miltenberger contre *Ursin Frédérick.*
Madame Barrette contre *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente le samedi 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, deux tables à jouer, 1 canapé, 1 douz chaises de mode, 1 grande glasse, 2 pièces de meubles, chenêts, pelles et pincettes, saisies dans l'affaire ci-dessus.
8 déc L. DAUNOY, marshal

J. Nunes contre *Jean Blanco.*

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le samedi 11 de décembre, à 4 heures, au Bassin Carondelet,

UN SLOOP saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
2 décembre marshal

Pignatel contre *Benoit Sabatier.*

EN vertu d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le mercredi 8 de décembre prochain, une Pirogue; aussi, une quantité de commestibles qui s'y trouvent, Saisis dans l'affaire ci-dessus.
27 nov. L. DAUNOY, marshal

Pierre Dupeux vs. *Thomas Johnston.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Jeudi 23 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis un nègre esclave nommé William. Saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
24 nov Marshal.

Joseph Henry, contre *le capt. Blany, la goëlette Escombia et ses propriétaires*—*Reed* contre *les mêmes.*—*P. Fernando* contre *les mêmes.*

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 16 de décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette **ESCAMBIA**, ses agrès et apparaux, mouillée au fleuve, en face de la rue Conti. On peut examiner ses voiles &c. chez M. Spearing, rue St. Philippe. La dite goëlette est saisie pour satisfaire aux poursuites ci-dessus.
16 nov. L. DAUNOY, marshal

DOUVES.—Les soussignés ont constamment à vendre des Douves de Pipe, de la meilleure qualité.
M. S. ISRAEL & Co.
rue Toulouse, entre Bienville et
7 déc—☞ Chartres, No. 40

A LOUER—Une jeune négresse nourrice, et bonne domestique de maison. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 déc—6

AVIS.—Une personne capable, consacrerait ses soirées à la tenue des livres. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 déc—6

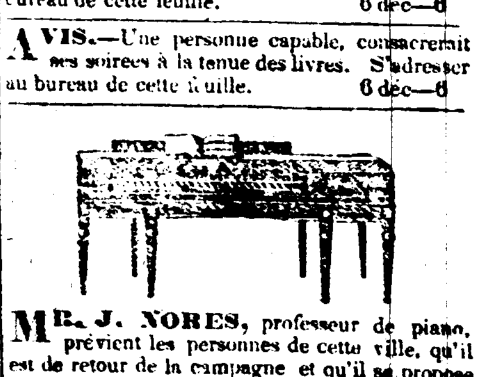

MR. J. NORES, professeur de piano, prévient les personnes de cette ville, qu'il est de retour de la campagne et qu'il se propose de reprendre le cours de ses affaires. Il donnera des leçons en ville et chez lui, et il espère mériter de plus en plus l'estime des personnes qui ont et qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Sa demeure est rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, à côté de Mr. Lacoste, le peintre.

Le susdit aura aussi une classe de MUSIQUE VOCALE pour les jeunes-gens, à un prix très-modéré, qu'il tiendra depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du soir. 7 déc—5

MAGASIN D'HABILLEMENS.

LE soussigné a pris le magasin rue de Chartres No. 14, où il tient un très-bel assortiment D'HABILLEMENS DE PHILADELPHIE, consistant en tous genres d'articles qui peuvent être désirés. Aussi, un assortiment de Casquettes, pour homme, de voyage et de mode.
PHINEAS CLARKE.

N. B. En déchargement du brick Canaries, 88 rames Papier Impérial, d'une qualité très-supérieure et à vendre chez le même. 7 déc

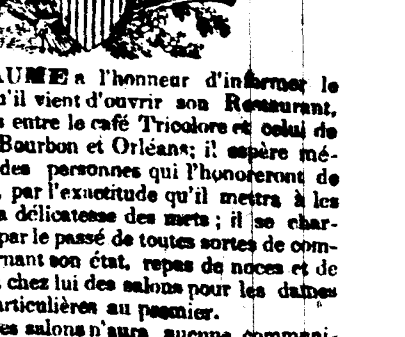

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

CHAISES.—20 douzaines de chaises, consistant en *fines et communes,* en débarquement du navire Grecian. Aussi, quelques Berceuses, à vendre par
3 nov STETSON & AVERY.

EN débarquement du brick Avis, de Rath, et à vendre par les soussignés: 560 balles de foin, 40 milliers de briques larges; 24 do. do. pressées, pour façade.
3 nov THEO. NICOLET & CO.